



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR

LIGUE RÉUNIONNAISE DE FOOTBALL

Séance du jeudi 22 janvier 2026



Point n° 1 – Nomination du Trésorier Général de la LRF

Le Comité Directeur de la Ligue Réunionnaise de Football, réuni le jeudi 22 janvier 2026, sous la présidence de M. Rosaire MORISCOT, Président de la LRF,

VU les Statuts de la Ligue Réunionnaise de Football,

VU la démission de M. Daniel ROUVIERE de ses fonctions de Trésorier Général et de membre du Comité Directeur de la LRF avec prise d'effet au 31/12/25,

VU le PV du Comité Directeur du 29/07/25 prenant acte de la démission du Trésorier Général,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement administratif et financier de la Ligue,

CONSIDÉRANT la proposition de nomination de M. Patrick LAURET, membre élu du Comité Directeur, au poste de Trésorier Général,

Après échanges et délibération, le Comité Directeur :

DÉCIDE de nommer M. Patrick LAURET, membre élu du Comité Directeur, en qualité de Trésorier Général de la Ligue Réunionnaise de Football, en remplacement de M. Daniel ROUVIERE, démissionnaire.

Cette nomination prend effet à compter du 23 janvier 2026.

Le Président de la Ligue Réunionnaise de Football remercie M. Patrick LAURET et lui adresse ses félicitations et lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles missions au service de l'institution.

La présente décision sera transmise aux services administratifs de la LRF afin d'être mise en œuvre, et servira notamment aux formalités de mise à jour et de modification auprès des établissements bancaires, partenaires et organismes concernés, ainsi qu'à toute démarche nécessitant l'identification du Trésorier Général en qualité de représentant habilité.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Denis, le 22 janvier 2026

Le Président de la LRF,
M. Rosaire MORISCOT

Le Secrétaire de séance,
M. Bernard PARIS